

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Les-paramilitaires-de-la-Colombie-demobilises-menacent-de-reprendre-les-armes>

Les paramilitaires de la Colombie démobilisés menacent de reprendre les armes

- Les Cousins - Colombie -
Date de mise en ligne : dimanche 21 mai 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Les milices paramilitaires ont menacé vendredi de reprendre les armes à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle colombienne éliminant plusieurs conditions d'amnistie accordées lors de leur récente démobilisation.

Par l'Agence France-Presse

Bogota. Le vendredi 19 mai 2006

« C'est un coup mortel porté au processus de paix. Certaines instances ne réalisent pas l'importance de la démobilisation de plus de 30.000 personnes », a déclaré à Radio Caracol Ernesto Baez, le responsable politique des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC, fédération de groupes paramilitaires).

Mettant en garde l'État contre « la reprise des armes par d'anciens combattants » démobilisés, M. Baez a qualifié la décision de la Cour constitutionnelle de « coup bas ».

Jeudi soir, cette instance a amendé la loi d'amnistie « Justice et paix », indiquant que tout paramilitaire condamné avant l'entrée en vigueur de cette loi, approuvée par le Congrès il y a un an, ne pourra pas bénéficier des conditions particulièrement clémentes d'amnistie et devra purger sa peine dans sa globalité.

La loi « Justice et paix » fixe à huit ans la peine de prison maximale qui peut être infligée à un paramilitaire démobilisé, y compris si ce dernier est accusé de massacres et de trafic de drogue.

Quelque 2180 paramilitaires, dont de nombreux dirigeants de ces groupes d'extrême droite, accusés de crimes contre l'humanité et dont les États-Unis ont demandé l'extradition pour trafic de drogue, ont bénéficié de cette loi.

Le gouvernement et les AUC ont entamé depuis deux ans des négociations qui ont permis la démobilisation de plus de 30 000 membres de ces milices.

Le processus de paix et surtout l'impunité relative accordée aux chefs paramilitaires sont régulièrement dénoncés par des organisations de défense des droits de l'Homme et les agences humanitaires des Nations unies.

Plusieurs organisations non-gouvernementales (ONG) estiment que cette démobilisation est un « simulacre destiné à démontrer la volonté du gouvernement de parvenir à la paix » mais qu'elle ne change rien aux violences exercées dans les régions où sévissent ces groupes paramilitaires.